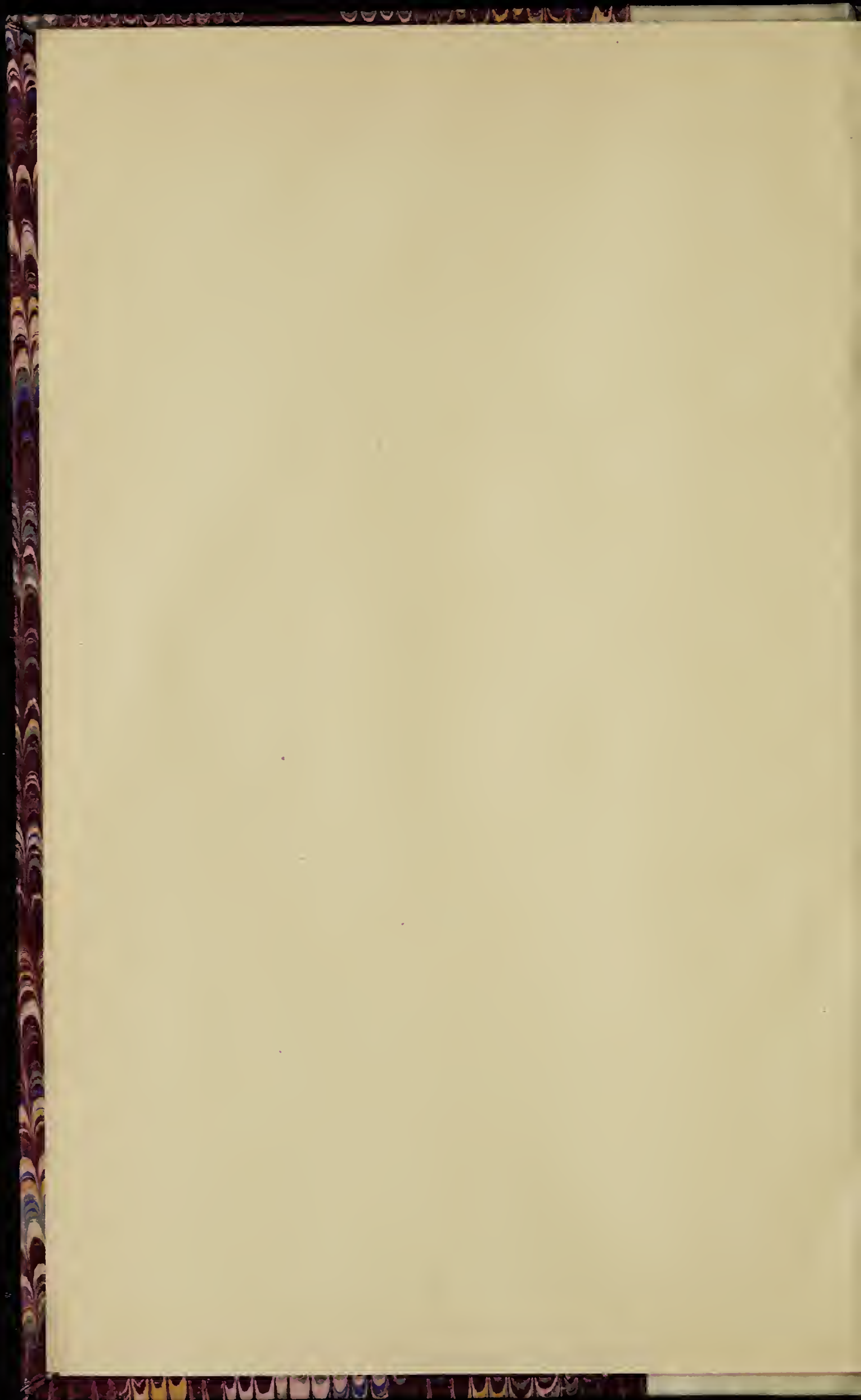




HARANGVE AV ROY SVR LA conclusion des Estats.

M. DC. XV.

HARANGVE AV ROY SVR LA conclusion des Estats.

SIRE,

Si les maladies recognues sont à moytié gueries, i'assureray veritablement que celles qui rendét tous vos sugets presque incurables soubs le fardeau d'anciennes & cuisantes douleurs, ont fait maintenant rencontre du remede necessaire à leur parfaite guerison, puisque vostre Majesté desireuse du bien & repos de son peuple à voulu sçauoir & recognoistre ces pleintes par l'organe de ces Estats, qui ont en ceste action esgalement ressenti & la douceur d'vn pere, & & la volonté d'vn Roy, recherchant plustost les limites de nos

miſeres que la cognoiſſance de leur eſtre, nous ne doutons plus Sire, quelles ne ſoiēt au periode de leur durée, voſtre Majeſté ayant agreé qu'on remit entre ſes mains les cayers arreſtez par la conuocation de ceſte aſſemblée, qui les vous offre auec les tres-humbles remerciments quelle vous doit, d'auoir permis a nos malheurs la liberté de ſe plaindre, & de recourir à voſtre clemence, pour arreſter la violente pourſuite de nos calamitez. Les guerres ciuiles leur auoiēt donné l'entrée auec tāt d'auantage, que la continuation nous les faiſoit eſperer plus tard adoucies que paracheuées, & le meſlange de nos volontez deſunies faiſoit croire ces trauerſes de longue haleine, lors que la ſage conduite du feu Roy, & ſon iugement rendit le repos à nos vies, la paix à ces pro-

uinces, & l'yſſuë aux languiſſantes peines de ſon peuple, les trauaux paſſez n'eſtoiēt encore eſcoullez a demy de noſtre ſouuenir, & les ydées de nos inquietudes sēbloient renaiſtre en nos penſées, lors que ſoubs le regne d'vne facile obeiſſance, & d'vn heureux commandement, le ciel nous feit auſſi-toſt orphelins qu'enfans deſolez d'vne perte qui n'en auoit point eu de plus grande & heritiers d'vne infinité de larmes qui n'en pouuoiēt auoir de ſecondes; maintenant, Sire, quelle plus apparante raiſon ſçauroit-on trouuer de la recheutte deplorable arriuée à voſtre peuple françois, qu'acablant ces propres conſciences d'vn reproche de laſcheté, d'vn blaſme de perfidie, d'vn titre de cruelle brutalité, il eſt a croire que l'eternelle puiſſance a a rapelé nos miſeres & malheurs

pour la iuſte punition de nos méfaits.

Qui ne dira Sire, a la veuë de l'ordre eccleſiaſtique reueré des anciens chery & honoré des Roys nos predeceſſeurs, ſouſtenu du ciel, mépriſé d'vne partie de vos ſugets, où qu'ils ne ſoiét deſcheus du luſtre de leurs conditions, où que leur courage matté par les ennemis de leur dignitez ne trouue plus le moyen ny le pouuoir de ſe deffendre, il eſt vray que la diuerſité des perſonnes, & notamment incapables appelées à ces charges n'eſtant portées d'vn meſme zelle, & ſi legitime de maintenir auec leurs droits leur auctorité, on doit moins s'eſtonner ſi ce premier corps de voſtre Eſtat, & principal membre de voſtre Royaume, ne peut retenir la ſplendeur que ces deuanciers ont ſi cherement con-

seruée. Il apparoit tous les iours aux yeux de vostre Majesté, combien peu d'estime on fait ie ne diray pas des moindres, mais des plus releuez de c'est ordre, leurs personnes & biens estant à la disposition & volonté des seculiers, & souuent de la religion pretenduë & reformée pour en mesuser, qui se rendront tellement impatiens a de semblables entreprinses, qu'ils en rechercheront plustost la vẽgence par vne licence desreglée, que la raison par leur deuoir, & l'adueu de vostre Majesté. Deuons nous attendre Sire, des personnes de telle humeur, & condition le restablissement de la mourante lumiere de vostre Clergé, ils abbayent apres les commoditez de l'Esglise, pour la destruire plus aysement luy ayant rauy des mains le soustié de son authorité, & s'imaginẽt

que ſoubs quelque pretexte d'vne maxime d'eſtat ils ſe donneront vne neceſſaire entrée dans les meilleurs benefices de voſtre Royaume, au grand preiudice de ceux qui legitimement & par merites ſe croyoient aſſurez de l'auantage: Mais quoy Sire, i'imite voſtre Maieſté d'accompagner nos ſecondes larmes, de ces regrets, nos playes de ces ſouſpirs, & la perte de ſa plus genereuſe Nobleſſe d'vne marque de iuſte douleur, elle qui iadis n'a porté ſon courage qu'à la cauſe de ſon Dieu, ſes armes à l'intereſt de ſon Roy; ſa vie à la protection de ſa patrie, ceſſe maintenant de recognoiſtre ſon Createur, oublie le deuoir à ſon maiſtre, chancelle au maintien de ſa naiſſance, elle qui autrefois a rendu ſes conqueſtes volontaires, qui tenoit la victoire tributaire de ſa valeur, la crainte

des

des ennemis de ſon repos, fidelle
deffance de ſon Prince, vray pro-
totype de douceur, combat main-
tenant au deſauantage de ſon hon-
neur ; obſcurcit ſa gloire paſſée
d'vn eternel reproche de cruauté,
flétrit & abbat ces palmes & lau-
riers ſoubs les honteux fonde-
mens de ſa ruine, n'a plus de reſ-
pect pour ſon Roy, d'obeiſſance
pour ſes edits & commandemens,
d'humanité pour ſoy meſme,
pleuſt-il a Dieu, Sire, ou que ces
eſprits qui par des excez de furie
trouuent trop tard le repentir & le
deuil dans les duels qu'ils recher-
chent auec autant de preſomption
que de legere vanité, où qu'ils fuſ-
ſent audelà de ce premier inſtant
de leur eſtre, ou que vrayement
hommes & plus ſuſceptibles de
rayſon, ils euſſent la cognoiſſan-
ce de leur mal, & quelque appre-

hension de leur infortune, il est à croire qu'estant ainsi esclairé en l'interieur , & vos ordonnances exactement obseruées , qu'on ne verroit plus escouler ces ruisseaux du sang humain inutillement espandu, ils n'abandonneroit point leurs vies qu'en des occasions plus honorables , & leurs propres armes n'estant plus son tumbeau, vostre Majesté verroit sa Noblesse, vn des beaux ornemens du monde d'exemple, de courage, & de vertu , se rendre inimitables: Maintenant Sire,quel funeste euenement ne nous prepare la perfidie qui s'exerce ordinairemét parmy vne partie des plus releuez de vostre tiers estat,commis aux charges de vostre iustice & maniement de vos finances, doit on prescrire des bornes a nos pensées contraires a l'object de nos gens,qui four-

nissent en ce sujeƈt des matieres fort equitables a nostre raison, pour monstrer à vostre Majesté qu'ils s'esloignent par trop du soulagement de vostre commun peuple, trauaillé par des concussions extraordinaires & accoustumées, ils s'attachent plus libremét a sa ruine, parce qu'ils la peuuent recognoistre, mais non pas en faire parestre le ressentiment, il est impossible de retirer les grandes sommes qu'ils mettent a l'acquisition de tels offices, les despances qu'ils font en estant pourueus, & laisser des tresors à ceux qui restent leurs heritiers, qu'en partageant auec de l'excez ce qui concerne leur particulier, & les voyla nom-plus vtiles & necessaires au public, non plus capables de seruir au general, mais seulement dangereux instruments de leurs propres paſ-

ſions, qui n'aſpirent & ne reſpirent qu'vn amas inſupportable de richeſſes, ce ſont Sire, les trois ſources de pluſieurs miſeres particulieres, la fontaine de nos maus paſſés, & reuenus des puiſſances moins d'empeſchement que de licence, & ſans doute ſi la ſuitte de ces libertez n'euſſent eſté adoucies par la prudence de la Royne, contrariées par ſon auctorité, retenuës par la ſage conduite de ſa regence, les effets de ces deſordres qui ſembloiét preſens à voſtre iugement, euſſent teſmoigné la recherche de nos malheurs moins durable que dangereuſe; ceſte compagnie deputée de toutes les prouinces de voſtre Royaume, preſente a voſtre Majeſté les articles & remedes de ces doleances, & vous ſupplie tres-humblement que le bien commun de voſtre peuple les rende

autant faciles que neceſſaires, à fin que l'ordre Eccleſiaſtique remis, voſtre Nobleſſe reunie, la Iuſtice releuée, vous puiſſiez eſtre par vœux, par armes, par equité, ſouſtenu du ciel, cheri de Dieu, ſeruy, & honoré, des plus proches de voſtre perſonne, obey, & aymé de tout le peuple, comme fils ayſné de l'Egliſe, bon Maiſtre a ſa Nobleſſe, doux Pere a ſes ſugets.

FIN.

